

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT DE POSER VOTRE CANDIDATURE À UN POSTE D'ÉLU MUNICIPAL

(4^e article de 10)

Cet article est le quatrième de dix qui seront publiés dans ce bulletin municipal d'ici la tenue des élections municipales le 7 novembre 2021. Nous y traiterons de l'intérêt public ou ce qu'on peut appeler aussi, l'intérêt collectif. Mais avant revenons sur l'importance pour un élu de bien comprendre et de bien accepter son rôle que nous avons traité dans l'article du mois dernier.

Voici un exemple qui pourrait tenter une analyse de cet article : si dans une offre d'emploi on demande un conducteur de pelle mécanique et qu'une personne veut travailler à conduire un bulldozer (ou un bouteur, en bon français) et qu'il obtient l'emploi, il risque fort d'être malheureux. De plus, on s'entend que si cette personne conduit une pelle mécanique comme on conduit un bulldozer, les problèmes qu'il causera notamment à l'entreprise qui l'a embauché, pourraient être importants. Voici ce que dit Pierre Prévost, un économiste qui détient une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional : « L'importance du mandat d'un élu, que ce soit comme maire ou conseiller, ne pourra jamais être exagérée. Si ces gens-là ne font pas leur travail correctement, c'est à toute la collectivité qu'il manquera quelque chose à long terme... »¹

Ah, la collectivité ! Personne n'est contre la vertu; tout le monde est pour la tarte aux pommes et pour l'intérêt collectif. Par contre, est-ce que tout le monde a la même définition de ce concept? Jusqu'où s'étend l'intérêt collectif quand se pointent les besoins d'un individu, l'intérêt de quelques voisins, de plusieurs amis ou membres de la famille ou d'électeurs qui permettront à un élu de pouvoir être réélu? Comment évaluer si des demandes particulières s'harmonisent avec ce que souhaite l'ensemble de la population que l'élu représente? En connaissant la Loi et l'opinion de toute la population ? Plus facile à dire qu'à faire.

Voici ce que Bernard Sévigny, ancien maire de Sherbrooke avait à dire sur le sujet : « L'intérêt public n'émerge par tout seul; il faut souvent le trouver même que parfois, les intérêts particuliers sont tellement omniprésents qu'on a l'impression que l'intérêt public se cache... Dans la symphonie qui accompagne la fonction, on a l'impression de trop entendre les mécontents et pas assez ceux qui appuient discrètement nos décisions...parmi celles et ceux qui font valoir leurs intérêts, certains défendent leurs intérêts, bien souvent, en taisant l'envers de la médaille, ou ont un agenda, mais se drapent dans la vertu.

¹ PRÉVOST, Pierre. «Être un élu municipal, ça peut être génial!, Montréal, les Éditions JFD, 2020, p.9. »

Au milieu de tout ça, il faut arriver à cerner l'intérêt public. Ce n'est pas simple. On doit prendre soin d'identifier et comprendre une multitude d'intérêts...on avance souvent en terrain inconnu où il faut prendre des mesures de bienfaits, mais aussi anticiper les impacts négatifs et les dommages collatéraux... Il (le maire) est, avec le conseil municipal, le gardien de l'intérêt public et cet intérêt public n'est pas toujours compatible avec les intérêts particuliers...

Une des plus grandes qualités d'un élu est très certainement la capacité de s'assumer, c'est-à-dire avoir le courage de prendre une décision au nom de l'intérêt public et de la défendre... Pour être à l'aise avec ses décisions, il faut faire ses devoirs. Car décider et s'assumer, ça ne veut pas dire ne pas écouter, bien au contraire. Pour se faire une tête, il est impératif d'être à l'écoute des parties prenantes dans un dossier, de se documenter, de faire appel à des gens qui s'y connaissent, de consulter, de demander conseil et de se laisser influencer, mais à un moment donné, il faut décider. Cela peut sembler une évidence, mais je peux témoigner que le courage de s'assumer n'est pas réparti également parmi les élus locaux. Combien de fois ai-je vu des conseillers municipaux essayer de jouer à l'équilibriste pour plaire à tout le monde? Pour finir par ne plaire à personne... Le courage politique, c'est de pouvoir dire à une citoyenne que son intérêt personnel s'arrête ici et l'intérêt public commence là. S'assumer, c'est faire prévaloir l'intérêt public (dans la mesure où l'élu est guidé par l'intérêt public, ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas). »²

Dans cet article le genre masculin a été utilisé par souci de concision.

² SÉVIGNY, Bernard. « L' Aquarium municipal – Récit documenté sur la gouvernance municipale », Marcel Broquet-La nouvelle édition, 2019, pp. 30 et 63.